

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 88 (1937)
Heft: 6

Artikel: Les cytises
Autor: Aubert, Sam.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784921>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les cytises.

Doit-on considérer le cytise comme un composant de la forêt ? D'abord, il est nécessaire de s'entendre, car rien qu'en Suisse, nous avons plusieurs espèces de cytises, les unes de taille réduite s'élevant de quelque 20—30 cm au-dessus du sol, à peine ligneuses; les autres, plus hautes de tige, buissonnantes ou même arborescentes. La plupart des cytises sont des *arbrisseaux*, si l'on envisage comme tels les plantes à tige ligneuse et rameuse dès la base, tandis que le terme d'*arbuste* doit être réservé aux végétaux dont la tige est ligneuse à la base et herbacée au sommet. Des diverses espèces de cytises, la plus connue et répandue est le cytise des Alpes, commun le long des pentes sèches et ensoleillées du Jura méridional. C'est à lui, exclusivement, que se rapportent les lignes suivantes.

Le cytise appartient sans conteste à la catégorie des végétaux forestiers, par quoi nous entendons ceux qui sont partie intégrante du matériel exploitable et capables de fournir un certain rendement. En effet, à diverses reprises et en plusieurs endroits, le cytise a été employé pour la fabrication du charbon, car son bois donne, paraît-il, un charbon de première qualité. Voilà 3 ou 4 ans, A. Pillichody, inspecteur forestier de la commune du Chenit, eut l'idée de ressusciter l'ancienne industrie charbonnière dans la Vallée de Joux, avec, entre autres buts, de fournir un métier à maints jeunes hommes inoccupés par suite de la crise générale. Il eut déjà beaucoup de peine à découvrir un maître charbonnier, originaire de la province de Bergame, qui consentit à se charger de la besogne et à former des élèves.

Pour débiter, on se voua à la carbonisation du cytise; sur le pâturage des Begnines, au territoire d'Arzier, district de Nyon, vers 1460 m, un four fut établi aux dépens des cytises croissant en abondance dans le voisinage. Le charbon obtenu trouva-t-il acquéreur et l'opération, du point de vue financier, donna-t-elle un résultat favorable ? On peut le supposer ! Mais, ce qu'il y a de certain, c'est que l'initiative de Pillichody resta sans lendemain, car les apprentis escomptés ne se présentèrent pas, ou du moins en très petit nombre et encore avec toutes sortes de réserves. En effet, le métier de charbonnier ignore le confort, même le plus élémentaire et l'on comprend que des jeunes gens habitués, dès leur enfance, non pas au confort moderne, mais à des conditions d'exis-

tence relativement douce, ne se sentent pas attirés par la perspective d'aller vivre en montagne, de loger dans une hutte d'une extrême simplicité, de passer des nuits dehors à surveiller la marche du four. Hélas ! la vie est devenue peu à peu si encombrée d'exigences, l'homme actuel éprouve le besoin urgent de tant de choses, dont autrefois il n'avait pas même l'idée, qu'il se trouve dans l'impossibilité de s'adapter aux mœurs austères et obligatoires des charbonniers.

La tentative de Pillichody en est restée là : un four ou deux. Mais on doit regretter qu'elle n'ait pas été couronnée d'un succès plus complet et qu'elle n'ait pas pu s'étendre, en d'autres lieux, à l'utilisation d'assortiments ligneux peu vendables, conifères et hêtre, desquels il est possible d'extraire un charbon de qualité. Quant à la colonie des cytises des Begnines, le charbonnage en a détruit une partie importante; eût-il été poursuivi, elle aurait été anéantie et le charme du site gravement atteint; car nul n'ignore la magnificence dont se parent les massifs des cytises, au moment de la floraison.

Laissons maintenant cette question de charbon et occupons-nous du rôle que peut bien jouer le cytise dans la colonisation du sol nu et son habitation par la forêt. Comme on l'a dit, cet arbrisseau affectionne tout particulièrement les terrains secs et les expositions ensoleillées; on ne l'observe jamais sur les versants nord. Au «Couchant», alpage jouxtant celui des Begnines, nous le voyons établi, sous la forme d'une colonie presque pure, composée d'une infinité d'individus, à la surface d'un éboulis grossier de pente assez raide. Milieu hostile à la vie ? Non, pas tellement, car l'enracinement des souches s'est effectué entre les pierres et les premières tirent leur subsistance du sol sous-jacent.

Les cytises du Couchant consolident l'éboulis, et surtout l'ombre qu'ils projettent sur la pierraille favorise l'habitation de celle-ci par les mousses, première étape, après celle des lichens, de la colonisation du roc nu; puis, l'abondante production annuelle de feuilles, tombant chaque automne sur le sol, contribue en se décomposant à former de la terre, matériau aux dépens duquel une végétation herbacée, puis des arbres, érables et épicéas, sera capable de s'édifier peu à peu. La localité compte déjà quelques-uns de ces derniers.

De l'éboulis, les cytises se sont avancés sur le pâturage inférieur, dans lequel le massif qu'ils constituent tous ensemble pénètre à la façon d'un coin à base élargie. En observant les lieux, on a même l'impression que l'empiètement du *cytisetum* sur le pâturage tend à augmenter. Il est vrai qu'en cet endroit, le terrain est séchard, productif d'un fourrage de petite valeur et que, par conséquent, le piétinement du bétail, dont l'effet tend à anéantir les jeunes plants d'espèces ligneuses sur le pâturage, s'exerce dans une faible mesure.

En d'autres lieux, ainsi à Châtel, sur l'Isle (1400 m), nous voyons le cytise établi sur un pâturage très sec et caillouteux, non pas en massif fermé comme au Couchant, mais sous la forme d'individus disséminés contre la pente. Là encore, mais d'une façon moins favorable, et en compagnie d'autres espèces buissonnantes, les cytises sont l'avant-garde de la forêt, dont les éléments, l'épicéa spécialement, s'installent sous leur protection. Là, le rôle des feuilles tombées, génératrices de terre, est moins efficace car les cytises croissant en ordre dispersé, leurs feuilles, à l'instant de leur caducité, sont emportées au loin par le vent et en bonne partie perdues pour la formation de terre.

Ailleurs, en bien des endroits, le long des pentes du Jura à exposition favorable, le cytise croît sous forme d'individus plus ou moins isolés, dans la forêt claire revêtant les lieux. S'agit-il de pieds qui se sont installés dans la forêt préexistante, ou bien des survivants de la génération, comprenant encore d'autres espèces buissonnantes, qui auraient succédé à la forêt ancienne détruite par l'homme et recolonisé le terrain ? La seconde alternative est plus vraisemblable, bien que l'origine de nombreux sujets disséminés ici et là puisse être de date récente.

Le cytise est souvent planté à titre d'arbre décoratif, mais on peut observer qu'à la Vallée de Joux, il supporte difficilement les minima hivernaux qui sont parfois très bas, parce que cette contrée a la forme d'une cuvette et qu'elle est très exposée aux vents du nord. J'ai même constaté qu'un cytise arborescent, planté dans la cour d'un bâtiment situé au fond du val, avait succombé au froid pendant un hiver très rude.

Par contre, les cytises des hauteurs résistent vaillamment aux températures des nuits claires de l'hiver et aux attaques des vents

du nord. C'est qu'ils poussent toujours contre les pentes exposées au midi ou au sein de la forêt claire, où le thermomètre ne descend jamais aussi bas que dans le fond du val ou les « creux à gel » de la montagne; et puis, le long des pentes, au Couchant par ex., le buissonnement des cytises est presque toujours recouvert par la neige ou enseveli sous celle-ci, qui lui fait un abri très efficace. Sans doute, de temps à autre, les jeunes pousses, les extrémités des tiges sont endommagées par le gel, mais le pied lui-même n'est pas atteint et, le printemps venu, il fera de nouveau preuve de vigueur. Au Couchant et ailleurs aussi, où les cytises forment un massif fermé, les tiges sont nettement arquées vers le bas, ce qui est la conséquence du poids des neiges hivernales.

Si le cytise est un instrument de la colonisation qui aboutit à la forêt, d'autre part, à l'heure de leur épanouissement, ses fleurs d'or pâle, suspendues en grappes innombrables, parent le milieu ambiant d'un décor somptueux, temporaire hélas ! à la beauté duquel on ne saurait rester insensible. Aussi ce cytise, si merveilleux dans sa livrée estivale, tous ceux qui le rencontrent ou qui ont affaire avec lui, les touristes et les préposés à la conduite de la forêt, n'ont-ils pas le devoir de le respecter et de s'appliquer à le conserver !

Sam. Aubert.

Quelques données sur le rendement des forêts domaniales du canton de Berne et leur fonds de réserve.

La forêt domaniale est faiblement représentée en Suisse, puisqu'elle ne comporte que 4,6% de son étendue boisée totale. De ces 46.400 ha, 15.000 appartiennent au canton de *Berne*, suivi de loin par celui de *Vaud* (8.120 ha).¹

Il y a donc intérêt à examiner d'un peu près les conditions de production et le rendement de ces forêts bernoises. Le moment actuel se prête spécialement bien pour cela, puisque la révision décennale de l'aménagement sur leur étendue totale a eu lieu en 1935. C'est, en effet, une particularité à relever, dans l'administration forestière de ce canton, que telle révision est faite, la même année, *pour l'ensemble de ses forêts domaniales*. A fin novembre

¹ Ces deux cantons, à eux seuls, possèdent exactement la moitié de l'étendue totale de la forêt domaniale suisse.